

# Les Echos

## Covid-19 et sécurité sanitaire : un grand risque juridique pour les entreprises

Extraits du 23 Avril 2020

### Faute inexcusable

Au civil, une voie parfois plus simple et plus rapide pour des salariés pour obtenir un dédommagement, les tribunaux pourraient voir arriver massivement des demandes d'examen d'indemnisation pour maladie professionnelle ou d'accident du travail de personnel contaminés par le Covid-19. Mais à chaque fois, comme pour les cancers liés à l'amiante, l'appréciation par le juge pourra faire débat. Plus encore, la faute inexcusable de l'employeur pourrait être retenue « *s'il apparaît qu'il n'a pas protégé suffisamment ses salariés d'un danger qu'il ne pouvait ignorer* », explique Laurent Gamet. Bref l'après-Covid-19 risque de coûter très cher aux entreprises. « *La leçon de cette crise sanitaire pour l'employeur est qu'il faut anticiper* », conclut l'avocat.